

Lille, le 28 novembre 2018

ARRETE N° 2018-351**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, R 712-1 et suivants, R 719-79 et suivants ;
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;
modifiés par le Conseil d'Administration de l'université de Lille en date du 13 septembre 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;

ARRETE**Article 1**

Madame Isabelle COLLIN LACHAUD, Professeur des Universités, est nommée Directrice du laboratoire Lille School Management Research Center (LSMRC) à compter du 15 novembre 2018.

Article 2

Délégation, dans la limite de l'engagement des crédits des Centres Financiers 9501050 et 4551050 du laboratoire LSMRC, est donnée à Madame Isabelle COLLIN LACHAUD, (Professeur des Universités) Directrice du laboratoire LSMRC, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel
- les autorisations d'absence des personnels BIATSS affectés directement dans le laboratoire dans le cadre réglementaire fixé par l'établissement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle COLLIN LACHAUD, délégation est accordée à Madame Christine SANTRE-DELANNOY (Ingénieur d'Etudes), Responsable des Services de la Faculté de Finance, Banque, Comptabilité - Institut du Marketing et du Management de la distribution (FFBC-IMMD), pour signer les autorisations d'absence des personnels BIATSS affectés directement dans le laboratoire dans le cadre réglementaire fixé par l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle COLLIN LACHAUD délégation est accordée à Madame Maud HERBERT (Professeur des Universités), Directrice de l'unité de recherche Marketing E-Commerce, Consumption, Ubiquity and Retailing Research Center (MERCUR) et à Monsieur Pascal ALPHONSE (Professeur des Universités), Directeur de l'unité de recherche European Center for Corporate Governance and Control studies (ECGC) pour signer chacun en ce qui concerne leur unité de recherche la liste limitative d'actes et documents indiqués ci-dessous :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel

Article 3

L'arrêté n° 2017-078 en date du 18 décembre 2017 est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

Article 5

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le président de l'université de Lille

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JC Camart', is written over the printed name.

Jean-Christophe CAMART